

MAIRIE DE CRISSAY
SUR MANSE
5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr
Site internet : www.crissaysurmanse.fr



**COMPTE RENDU
Conseil Municipal
Mairie de CRISSAY SUR MANSE**

Séance du 13 Juillet 2020

Date de convocation : 6 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le treize Juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CRISSAY SUR MANSE, dûment convoqué le 6 Juillet 2020 s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur DERNONCOUR Mark.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DERNONCOUR MARK
- LEGROS JEAN-JACQUES
- LANDIER JANY
- ONDET JULIEN
- DE NOUEL BERTRAND

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- TROUBAT Isabelle donne pouvoir à DERNONCOUR Mark
- SAUVAGE Etienne donne pouvoir à LANDIER Jany

A été désigné secrétaire : ONDET Julien

**DÉLIBÉRATION N° 2020-07-005 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020.

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-005 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

**DÉLIBÉRATION N° 2020-07-006 – DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES
INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal
Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 Juillet constatant l'élection du Maire et de 2 adjoints au Maire,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 40.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (7 voix Pour)

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités aux taux suivants :

- **Indemnité du Maire** : 25.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 3 Juillet 2020
- **Indemnité du 1er Adjoint** : 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 3 Juillet 2020
- **Indemnité de la 2^{ème} Adjointe** : 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 3 Juillet 2020

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-006 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-007 – ELECTION DES DELEGUES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire. L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE		VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 SAUVAGE Etienne : 7		1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 LANDIER Jany : 7

A la suite du scrutin, les membres élus au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire sont :

TITULAIRE : SAUVAGE Etienne

SUPPLEANT : LANDIER Jany

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-007 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-008 – ELECTION DES DELEGUES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAU POTABLE DE SAINT EPAIN

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire TROIS membres titulaires et UN membre suppléant comme délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable de Saint-Epain

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE		VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 DERNONCOUR Mark : 7 LEGROS Jean-Jacques : 7 DE NOUEL Bertrand : 7		1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 ONDET Julien : 7

A la suite du scrutin, les membres élus au Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable de Saint-Epain sont :

TITULAIRES : DERNONCOUR Mark, LEGROS Jean-Jacques, DE NOUEL Bertrand
SUPPLEANT : ONDET Julien

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-008 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-009 – ELECTION DES DELEGUES - SATESE 37

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au SATESE 37.

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE		VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 LEGROS Jean-Jacques : 7		1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 ONDET Julien : 7

A la suite du scrutin, les membres élus au SATESE 37 sont :

TITULAIRE : LEGROS Jean-Jacques

SUPPLEANT : ONDET Julien

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-009 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-010 – ELECTION DES DELEGUES – PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE		VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 LEGROS Jean-Jacques : 7		1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 DE NOUEL Bertrand : 7

A la suite du scrutin, les membres élus au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine sont :

TITULAIRE : LEGROS Jean-Jacques

SUPPLEANT : DE NOUEL Bertrand

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-010 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-011 – ELECTION DES DELEGUES – COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL (CNAS)

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Comité National d'Action Social.
L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE		VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 DERNONCOUR Mark : 7		1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 TROUBAT Isabelle : 7

A la suite du scrutin, les membres élus au Comité National d'Action Social sont :

TITULAIRE : DERNONCOUR Mark

SUPPLEANT : TROUBAT Isabelle

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-011 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-012 – ELECTION DES DELEGUES – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA SURVEILLANCE DES CAVITES SOUTERRAINES ET DES MASSES ROCHEUSES INSTABLES D'INDRE-ET-LOIRE

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire UN membre titulaire et UN membre suppléant comme délégués au Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire.

L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE TITULAIRE		VOTE A BULLETIN SECRET POUR LE SUPPLEANT
1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 LANDIER Jany : 7		1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 LEGROS Jean-Jacques : 7

A la suite du scrutin, les membres élus au Syndicat Intercommunal pour la Surveillance des Cavités Souterraines et des Masses Rocheuses Instables d'Indre-et-Loire sont :

TITULAIRE : LANDIER Jany

SUPPLEANT : LEGROS Jean-Jacques

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-012 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-013 – ONF INSCRIPTION DE COUPES DE BOIS A L'ETAT D'ASSIETTE 2021

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions d'inscription de coupes de bois à l'état d'assiette 2021.

- Parcelle 2 U (4.31 hectares)
- Parcelle 4 U (7.78 hectares)
- Parcelle 5 U (4.21 hectares)
- Parcelle 6 U (4 hectares)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'inscrire à l'Etat d'Assiette 2021, les parcelles 2 U ; 4 U ; 5 U et 6 U
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2020-07-013 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-014 – ELECTION DES DELEGUES – COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire QUATRE membres titulaires et TROIS membres suppléants comme délégués à la Commission Appel d'Offres
L'élection des délégués à lieu à scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES TITULAIRES		VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES SUPPLEANTS
1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 DERNONCOUR Mark : 7 LEGROS Jean-Jacques : 7 LANDIER Jany : 7 ONDET Julien : 7		1 ^{ER} TOUR Nombre de votants : 5 Nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4 DE NOUEL Bertrand : 7 TROUBAT Isabelle : 7 SAUVAGE Etienne : 7

A la suite du scrutin, les membres élus à la Commission Appel d'Offres sont :

TITULAIRES : DERNONCOUR Mark, LEGROS Jean-Jacques, LANDIER Jany, ONDET Julien

SUPPLEANTS : DE NOUEL Bertrand, TROUBAT Isabelle, SAUVAGE Etienne

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-014 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-07-015 – NOMINATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques afin d'établir la commission Communale des Impôts Directs.

Après concertation, le conseil municipal décide de proposer la liste ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOND Marilyne	RICHARD Michel
MIRAULT Michel	LUSSEAUT Marylène
DESNOUE Jean-Pierre	ONDET Philippe
LAUBIGEAU Philippe	BIET Jean-Pierre
ROUILLÉ Claude	DESBOURDES Jean-Pierre
ROLLAND DU ROSCOAT Catherine	VERGET Jacques
MAILLET Marie	MEYER Bruno

DAUMET Patrick	BONIFAIT Samuel
SALMON Monique	GUERIN Louis
COLLARD Lindi	ARNOLD Roxane
BLOT Séverine	PÉRE Olivier
COINTY Sylvie	POIRIER Camille

Vote : Membres 7, Présents 5, Représentés 2, Votants 5, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2020-07-015 : Publiée le : 17 Juillet 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-préfecture de Chinon le : 17 Juillet 2020
--

Informations – Questions diverses :

Rencontre entre Madame la Préfète, l'AMIL 37, le DDFIP et les nouveaux Maires de l'arrondissement de Chinon

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre le vendredi 10 Juillet, à la CCTVV, avec le sous-préfet de Chinon (Madame La Préfète était absente), Monsieur Cédric De OLIVEIRA, président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, et de Monsieur Thierry POURQUIER, Directeur Départemental des Finances Publiques.

Objectif de cette rencontre : aborder les principaux sujets se posant lors de notre prise de fonction (relations institutionnelles, finances publiques, formation). Discussion sur le rôle du sous-préfet et de la sous-préfecture de 1800 à maintenant.

Il est conseillé, pour les dossiers de subvention DETR, de prendre contact avec eux avant le dépôt des dossiers.

Trésorerie de Panzoult : regroupement à chinon prochainement, en fonction de la décision lors d'un Conseil Communautaire.

Paiement de proximité : 1^{er} août 2020.

Information du Conseil Départemental

Retour aux 90 km/h à la rentrée de septembre (...)

Comité d'Animation de Crissay Sur Manse

Demande du Comité d'exposer quelques toiles réalisées par les « Graffeurs au Château » au sein du village. Accord du Conseil Municipal.

Association Les Boulistes

Demande l'autorisation de réaliser un barbecue le 14 Juillet 2020, de 12h à 19h) sur le terrain municipal (10 personnes). Accord du Conseil Municipal.

Porte de la cantine : devis

Devis de l'entreprise Dubois : 5 299.30 euros TTC.

Attente du devis de l'entreprise Garand Ludovic.

Monsieur le Maire notifie que Monsieur Sauvage Etienne souhaite s'occuper de ce projet afin de trouver une solution moins onéreuse. Accord du Conseil Municipal. Il est proposé la solution d'entrer et de sortir par la porte de derrière afin de bloquer la porte défectueuse.

Les cloches de l'Eglise

Intervention de l'entreprise Gougeon, le 9 Juillet 2020, sur les cloches de l'Eglise. En effet, suite aux 2 coupures du câble électrique lors des travaux sur les sanitaires publics, il a été constaté un mauvais fonctionnement des cloches. L'entreprise Gougeon a relevé un mauvais branchement,

inversion des phases, lors de la réparation du câble électrique. Attente devis de l'entreprise Gougeon.

Tournage d'un film à Crissay Sur Manse

Prévoir un arrêté de voirie afin de bloquer le parking Est lors du tournage d'un film « Mauvaises graines » le mardi 25 août. Prévenir les administrés qui se garent sur le parking.

Commissions communales

Proposition de voter les Commissions Communales lors du Conseil Municipal de Septembre.

- Voirie / Urbanisme / Bois
- CCAS
- Bâtiments / Patrimoine / Embellissement de la Commune / Eglise

Site de Crissay Sur Manse

Revoir avec Monsieur Desnoue Jean-Pierre s'il est d'accord de poursuivre son travail sur le site de la Commune.

Télé alerte

Accord de l'ensemble du Conseil Municipal de communiquer leurs numéros de portable.

Affiche coordonnées des élus

Proposition d'afficher sur le panneau d'affichage de la Mairie les coordonnées téléphoniques du Maire et des Adjointes en cas d'urgence.

Travaux Rue du Puy Renault

Devis Orange pour le passage enterré de la ligne téléphonique : 3 876.24 euros TTC.
Constater une entreprise « réalisation d'une tranchée et mise en place d'une gaine » afin de réduire le coût.

Calendrier à venir

- Mercredi 15 Juillet à 15h : réunion de chantier des sanitaires publics
- Jeudi 16 Juillet à 20h30 : Conseil Communautaire
- Vendredi 17 Juillet à 10h : piquetage Le Boisaudaie
- Lundi 27 Juillet à 20h30 : Conseil Communautaire

Réunion Conseil Municipal en 2020

- Lundi 7 Septembre à 20h30
- Lundi 5 Octobre à 20h30
- Lundi 2 Novembre à 20h30
- Lundi 7 Décembre à 20h30

Camping car sur le parking Ouest

Prévoir une signalisation « préconisation » demandant au camping car de se garer sur le parking est à la sortie du village.

Entretien Eglise

Voir avec l'Association Crissay en Marche le fonctionnement du nettoyage de l'Eglise (continuité ou pas). Revoir le dossier à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Entretien voirie

Prévoir une commande d'enrobé à froid afin de boucher les trous sur la voirie.

Glissement de terrain – Rue de la Porte Bigot

Revoir le dossier. Relancer Monsieur Hym Hogi afin de réaliser les travaux le plus rapidement possible. Remettre en place les arrêtés et des barrières afin d'éviter le passage des véhicules.

Broyeur électrique

Réflexion sur l'achat d'un broyeur électrique. Faire des demandes de devis.

Prochain conseil municipal : Lundi 7 Septembre 2020 à 20h30, salle des fêtes

La séance est close à 22h55

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 13 Juillet 2020

LE MAIRE,
DERNONCOUR MARK